



***J*Sonic**

**RAPPORT DE 2023**

**LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT, CANADA**

## Introduction

### À PROPOS DE L'ENTITÉ DEVANT FAIRE RAPPORT

Dénomination sociale de l'entité devant faire rapport : **Services J. Sonic Inc.**

Année financière de déclaration : **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**

Numéro d'entreprise : **131867673RC0001**

Secteur/industrie : **Commerce de gros et de détail**

Emplacement : **Siège social à Saint Laurent, Québec**

Type d'entité : **Société**

J. Sonic est une société qui possède un établissement et exerce ses activités au Canada, avec un chiffre d'affaires de plus de 40 millions de dollars et des actifs d'une valeur de plus de 20 millions de dollars au Canada. J. Sonic importe également des marchandises au Canada depuis l'étranger.

### ÉNONCÉ SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

*« Alors que nous présentons ce rapport conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, nous réaffirmons notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques. Nos audits rigoureux et notre surveillance continue de notre chaîne d'approvisionnement témoignent de notre dévouement à garantir que nos opérations sont exemptes d'esclavage moderne et de travail des enfants. Ce document reflète non seulement nos obligations légales, mais également notre conviction profonde de l'importance des droits humains et de la dignité. »*

- **Jean Aucoin, Président, J. Sonic**

### RÉSUMÉ DU RAPPORT

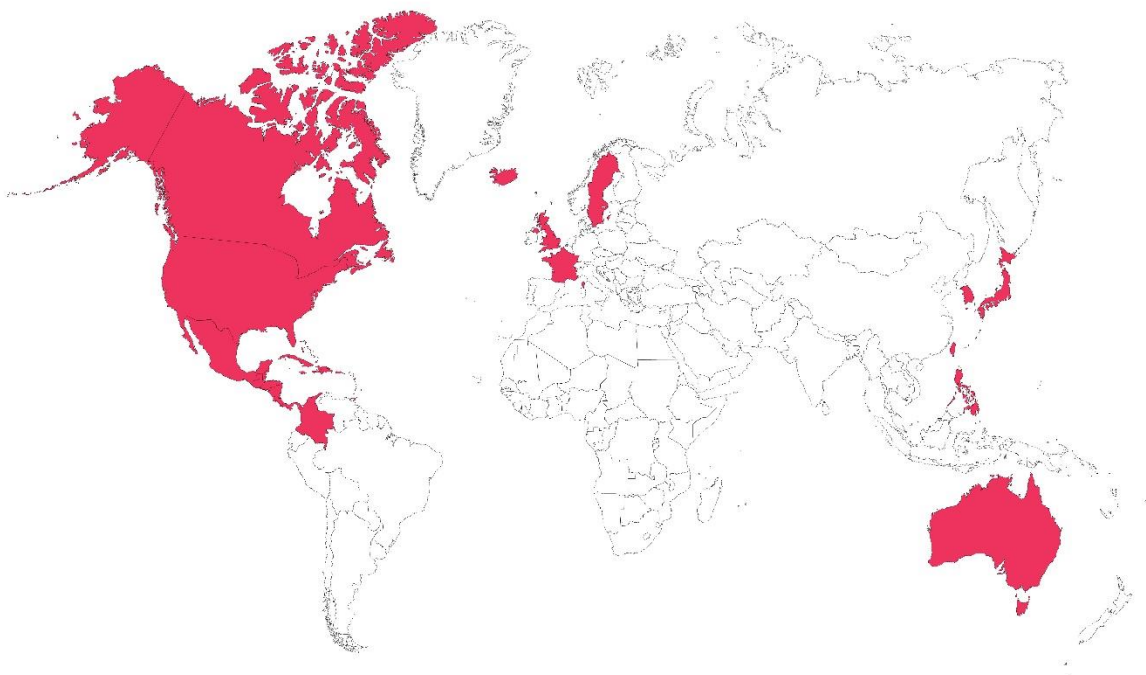
Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de J. Sonic:

- Dresser une carte géographique de nos fournisseurs directs sur la base de leurs pays de production.
- Appliquer et intégrer le code de conduite des fournisseurs de nos clients et les exigences d'audit à notre processus de diligence raisonnable.
- Utiliser des listes de vérification complètes de la conformité, en phase avec le code de conduite des fournisseurs, pour réaliser des audits visant à s'assurer que les fournisseurs disposent de la documentation, des politiques et/ou des procédures nécessaires pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.
- Recourir à des évaluations externes et à des auditeurs tiers pour cerner et atténuer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.
- Adhérer aux mandats de l'UFLPA, qui guident nos efforts de priorisation en concentrant la diligence raisonnable sur des régions comme le Xinjiang, en Chine, où les risques de travail forcé et de travail des enfants sont importants.
- Superviser et faciliter l'élaboration et l'exécution des plans de mesures correctives des fournisseurs, après l'audit, afin de résoudre les problèmes de travail forcé et de travail des enfants, s'ils sont détectés.
- Réaliser des audits annuels de nos fournisseurs actifs afin de contrôler et d'évaluer régulièrement leurs performances en matière de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.
- Affecter du personnel spécialisé à la gestion et à la supervision du processus d'audit, en mettant en place des indicateurs de rendement clés pour évaluer l'efficacité de nos programmes. De plus, notre personnel a récemment suivi une formation sur le code de conduite des fournisseurs afin de renforcer ses capacités.

## Opérations de la société

### STRUCTURE ET ACTIVITÉS

Depuis 35 ans, Services J. Sonic Inc. fournit des produits de rénovation aux principaux détaillants à l'échelle mondiale. Notre mission est de fournir à nos partenaires commerciaux stratégiques des produits innovants et de haute qualité à des prix défiant toute concurrence. Nos partenaires détaillants (clients) sont situés dans 23 pays, dont le Canada, les États-Unis, le Mexique, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne, l'Australie, la Corée, le Japon et Taïwan.



ARUBA • AUSTRALIE • BARBADOS • CANADA • COLOMBIE • CORÉE DU SUD • COSTA RICA • EL SALVADOR • ÉTATS-UNIS • FRANCE • GUATEMALA • HONDURAS • ISLANDE  
ÎLES VIERGES AMÉRICAINES • JAMAÏQUE • JAPON • MEXIQUE • NICARAGUA • PANAMA • PHILIPPINES • RÉPUBLIQUE DOMINICAINE • SUÈDE • TAIWAN • TRINIDAD • ROYAUME-UNI

J. Sonic a son siège social à Ville Saint-Laurent, au Québec, et dispose d'entrepôts au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Nos entrepôts reçoivent les stocks de nos fournisseurs mondiaux et les distribuent à nos clients.

Fiers de figurer parmi les sociétés les mieux gérées au Canada depuis huit ans, nous comptons plus de 100 membres d'équipe dévoués au Canada, qui contribuent à notre succès. J. Sonic vend des produits à ses partenaires détaillants sous les marques Golden Select®, Select Surfaces®, everhome® et Creative Surfaces®.

### PRINCIPALES CATÉGORIES D'ACHAT

Nous sommes spécialisés dans les produits de revêtement de sol comme les planchers stratifiés, les planchers en vinyle, le gazon artificiel ainsi que les haies artificielles, les clôtures, les terrasses et divers articles saisonniers, offrant ainsi des solutions de bricolage à nos clients dans le monde entier.





## CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

J. Sonic travaille en partenariat avec des fabricants internationaux en Asie, en Europe et en Amérique du Nord. En 2023, J. Sonic a acheté des produits auprès de plus d'une douzaine de fournisseurs de premier rang (directs), répartis par pays comme indiqué ci-dessous :



## Gestion des risques associés aux fournisseurs

### POLITIQUE ET PROCÉDURE EN MATIÈRE DE DILIGENCE RAISONNABLE

#### Code de conduite pour les fournisseurs

Certains des détaillants partenaires (clients) de J. Sonic ont mis en place un code de conduite pour les fournisseurs qui leur exige de respecter les droits des travailleurs. Le code de conduite comprend son objectif, sa portée et son applicabilité, des définitions, la documentation requise, des normes de conformité (abordant des questions pertinentes comme le travail des enfants, les jeunes travailleurs, le travail forcé, la servitude pour dettes, le travail asservi, l'esclavage et le travail en prison ainsi que la traite des êtres humains), le droit de vérification, les conséquences d'une infraction au code (indiquant le travail forcé et le travail des enfants comme des infractions graves) et une ligne téléphonique d'urgence où les infractions peuvent être signalées.

#### Audit des fournisseurs

Les clients de J. Sonic ont des exigences strictes pour tous leurs fournisseurs, exigeant la réalisation d'audits avant l'expédition des marchandises. Les audits ont pour but de confirmer que le fournisseur respecte les lois relatives au travail, à la santé et à la sécurité des travailleurs. L'audit couvre des domaines comme les pratiques de travail (y compris le travail forcé et le travail des enfants), les salaires et les heures de travail, la production, les programmes de santé et de sécurité et les programmes environnementaux.

Lorsqu'un client passe une commande, l'équipe de vente de J. Sonic reçoit des instructions concernant les spécifications de l'audit, comme la conformité au code de conduite spécifique du client ou la liste des auditeurs autorisés. Ces renseignements essentiels sont transmis au gestionnaire des opérations de produits à J. Sonic, qui se charge de commencer et de planifier les audits chez les différents fournisseurs. Tous les audits des fournisseurs sont menés par des auditeurs tiers, avec lesquels le gestionnaire des Opérations de produits de J. Sonic est en communication directe.

Les fournisseurs sont informés à l'avance des exigences en matière d'audit, notamment de la personne qui effectuera l'audit, des personnes qui doivent être présentes du côté du fournisseur, de ce à quoi un fournisseur peut s'attendre en ce qui concerne les procédures et une liste de vérification pour l'évaluation.

Tout au long du processus d'audit, le gestionnaire des Opérations de produits assure un suivi des échéanciers, des statuts et les résultats de l'audit. Des mises à jour régulières sont fournies aux équipes de gestion des produits concernées de J. Sonic, qui évaluent ensuite les résultats des audits et les communiquent aux clients. Dans les cas où des mesures correctives sont nécessaires, les fournisseurs sont invités à soumettre des plans détaillés de rectification.

Un audit n'est considéré comme terminé que lorsque les gestionnaires de produits de J. Sonic ont approuvé un plan de mesures correctives, garantissant ainsi le respect des normes de J. Sonic et de celles de ses clients. Cette approche souligne l'engagement de J. Sonic à respecter les pratiques en matière de diligence raisonnable et à répondre aux attentes de ses précieux clients. Tous les fournisseurs actifs de J. Sonic font l'objet d'un audit annuel.

#### Exigences de l'UFLPA

La loi sur la prévention du travail forcé des Ouïghours (en anglais UFLPA), appliquée par le service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (en anglais CBP), interdit l'importation de produits issus du travail forcé depuis la région du Xinjiang, en Chine. Les importateurs concernés doivent

faire preuve de diligence raisonnable et d'un suivi efficace de la chaîne d'approvisionnement pour s'assurer que les marchandises ne proviennent pas du travail forcé. Les fournisseurs de J. Sonic, qui sont soumis à l'UFLPA et fabriquent des produits pour nos clients américains, servent également nos autres clients dans le monde entier, y compris au Canada. Ils sont donc soumis à des procédures de diligence raisonnable qui peuvent également répondre aux exigences de la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

Pour garantir le respect de l'UFLPA, J. Sonic exige des fournisseurs concernés par cette loi qu'ils signent un contrat de produit certifiant qu'ils n'achètent pas et ne s'approvisionnent en matériaux ou en main-d'œuvre auprès d'entreprises de la province du Xinjiang et qu'ils ne sont pas affiliés à ces dernières. Le contrat de produit exige que les fournisseurs assurent une traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement ou fournissent tout autre document supplémentaire qu'il serait nécessaire aux autorités douanières américaines dans le cas où les conteneurs seraient saisis aux fins d'inspection.

Le contrat de produit comprend les renseignements ou les documents suivants exigés de la part des fournisseurs :

- Système ou processus de diligence raisonnable pour évaluer et aborder les risques
- Traçabilité des documents de la chaîne d'approvisionnement, depuis les matières premières jusqu'aux produits importés
- Mesures de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour contrôler et atténuer les risques
- Preuve que les marchandises n'ont pas été extraites, produites ou fabriquées dans la région ouïghoure du Xinjiang
- Preuve que les marchandises originaires de Chine n'ont pas été extraites, produites ou fabriquées par le travail forcé

Les attentes en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement sont définies avant de passer des commandes et la documentation est validée avant l'expédition.

#### AUDITS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES

En 2023, J. Sonic a coordonné 23 audits auprès de ses fournisseurs mondiaux. Certains fournisseurs sont soumis à plusieurs types d'audits en fonction des exigences précises des clients. Les différents audits réalisés sont décrits ci-dessous :

#### **Conformité au code de conduite au moyen d'un audit**

Pour tous les articles en magasin, la conformité au code de conduite (CdC) est auditée chaque année pour s'assurer que les fournisseurs respectent toutes les exigences du code, ainsi que les lois et les dispositions réglementaires applicables. Cet audit, coordonné par J. Sonic et réalisé par un auditeur tiers agréé, donne lieu à une inspection de l'usine du fournisseur, suivie de la présentation par l'usine d'un plan de mesures correctives (PMC) pour tout manquement détecté au cours de l'audit.

L'audit de la conformité au CdC dure généralement une journée et le programme général comprend une réunion d'ouverture entre l'auditeur et le directeur de l'usine, une visite des installations de santé et de sécurité, des entretiens avec des employés volontaires, un examen des documents et une réunion de clôture.

Les auditeurs suivent une liste de vérification pour l'évaluation comprenant tous les renseignements ou documents nécessaires que les fournisseurs doivent remettre et signalant les infractions majeures. Lors des inspections, les auditeurs suivent méticuleusement cette liste de vérification pour noter si les

fournisseurs sont en conformité ou si des infractions sont constatées pour chaque élément de la liste. Les éléments de la liste de vérification couvrent les domaines suivants :

- Documentation de l'installation
- Documentation pour les employés
- Politiques du travail
- Santé et sécurité
- Gestion de l'environnement
- Sécurité de la chaîne d'approvisionnement (transbordement et sous-traitance)

Dans la section « Travail » de cette liste de vérification, le travail forcé et le travail des enfants figurent parmi les infractions les plus graves. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de questions faisant partie de l'audit :

1. Si tel est le cas, l'installation ne fait-elle appel qu'à des agences de placement légalement reconnues et disposant d'une licence valide et en règle?
2. Les conditions d'emploi réelles correspondent-elles aux attentes en matière d'emploi promises au moment du recrutement?
3. Les employés sont-ils exemptés de payer des frais de recrutement ou d'emploi, y compris des droits, des taxes, des dépôts ou des cautions?
4. Les employés sont-ils libres de toute dette liée au recrutement ou à l'emploi?
5. Les employés conservent-ils leurs documents originaux (passeport, permis de travail, certificat de naissance, carte d'identité officielle, permis de conduire, livret de famille)?
6. Les employés sont-ils à l'abri de toute pression, coercition ou menace, par quelque moyen que ce soit, visant à les garder à l'emploi ?
7. Les employés sont-ils libres de toute pression, coercition ou menace par quelque moyen que ce soit lors du recrutement?
8. Les employés sont-ils libres de démissionner conformément aux normes applicables?
9. Les employés sont-ils à l'abri des menaces de licenciement illégal (p. ex., des menaces de rapatriement pour les travailleurs étrangers)?
10. La liberté de circulation des employés est-elle garantie pendant et après les heures de travail?
11. L'installation évite-t-elle de retenir les salaires ou d'exiger des dépôts de quelque nature que ce soit au cours de la relation de travail, conformément aux normes applicables?
12. Les employés sont-ils exemptés des quotas de production quotidiens avant de quitter l'installation?
13. Les employés acceptent-ils volontairement de faire des heures supplémentaires et les heures supplémentaires obligatoires sont-elles gérées conformément aux normes applicables?
14. Les heures supplémentaires obligatoires sont-elles autorisées par la loi?
15. Le cas échéant, l'installation emploie-t-elle de la main-d'œuvre carcérale conformément aux normes en vigueur?
16. L'âge minimum d'embauche à l'installation est de 16 à 17 ans, avec des restrictions. Les employés ont-ils actuellement un âge conforme aux normes applicables?
17. Au moment de l'embauche, l'âge était-il conforme aux normes applicables?
18. Les conditions de travail (tâches, horaires, etc.) des employés de moins de 18 ans sont-elles conformes aux normes en vigueur?
19. Les tests médicaux obligatoires avant et pendant l'emploi sont-ils effectués pour les employés de moins de 18 ans conformément aux normes applicables?
20. L'installation conserve-t-elle les permis, les licences, les formulaires de consentement parental et d'autres documents relatifs à l'emploi d'apprentis, de stagiaires et d'employés âgés de moins de 18 ans conformément aux normes applicables?
21. Les apprentissages/stages établis sont-ils gérés par l'installation conformément aux normes applicables?
22. L'installation demande-t-elle des documents originaux et juridiques pour vérifier l'âge de l'employé au moment de l'embauche?
23. Des copies des documents juridiques sont-elles conservées et mises à jour conformément aux normes applicables?

À la fin de l'inspection, le fournisseur est classé et noté sur la base d'une méthodologie prédéterminée qui suit des approches quantitatives et qualitatives pour évaluer les infractions et leur gravité. Si l'usine réussit

l'audit, les produits pourront être expédiés. Dans le cas contraire, l'usine devra faire l'objet d'un nouvel audit avant de pouvoir expédier des produits.

Un rapport d'évaluation officiel est généralement envoyé à J. Sonic de 5 à 10 jours ouvrables après l'audit. Ce rapport comprendra le profil de l'installation, une vue d'ensemble des constatations, les détails de l'évaluation de chaque point problématique avec des photos à l'appui, et une demande au fournisseur de soumettre le plan de mesures correctives (PMC), le cas échéant.

### **Audit de SMETA**

L'[audit de SMETA](#) (en anglais seulement) est un audit supplémentaire que nous avons réalisé pour certaines usines de nos fournisseurs sur la base de certaines exigences de nos clients. L'audit est axé sur le respect des normes en matière de travail, de santé et de sécurité, ainsi que sur les performances environnementales. Il est réalisé par un auditeur tiers figurant sur une liste préapprouvée par SEDEX, une organisation qui gère les lignes directrices d'audit de SMETA.

À l'issue de l'audit, comme pour l'audit de la conformité au CdC, toute infraction constatée par l'auditeur devra faire l'objet d'un PMC, qui décrira la manière dont le fournisseur remédie aux infractions détectées.

### **Audit de BSCI**

L'[Amfori Business Social Compliance Initiative \(BSCI\)](#) est également un audit de la conformité au code de conduite visant à cerner les risques et les préoccupations dans les chaînes d'approvisionnement et à y remédier. L'Amorfi BSCI fournit un code de conduite commun que certains clients de J. Sonic ont adopté et sur la base duquel l'audit a été mené auprès de certains fournisseurs.

Treize domaines de performance précis sont mesurés:

- 1) Système de gestion sociale et effet de cascade
- 2) Participation et protection des travailleurs
- 3) Droits à la liberté d'association et à la négociation collective
- 4) Absence de discrimination, de violence ou de harcèlement
- 5) Rémunération équitable
- 6) Heures de travail décentes
- 7) Santé et sécurité au travail
- 8) Aucun travail des enfants
- 9) Protection spéciale pour les jeunes travailleurs
- 10) Aucun emploi précaire
- 11) Aucun travail asservi, travail forcé ou traite des êtres humains
- 12) Protection de l'environnement
- 13) Comportement éthique des entreprises

L'usine reçoit une note de A à E pour chaque section individuelle, puis une note finale globale basée sur les résultats des sections individuelles.

### **Audit des bonnes pratiques de fabrication**

Outre les audits qui évaluent les pratiques de travail, les fournisseurs sont soumis à un audit des bonnes pratiques de fabrication (BPF) qui évalue les conditions et les processus de fabrication des produits dans l'usine, conformément aux normes de qualité du client de J. Sonic. L'audit est réalisé chaque année, sous



la coordination de J. Sonic, par un auditeur tiers agréé. Au cours des différents contrôles de qualité et des tests de produits, l'installation est également inspectée en profondeur pour détecter toute autre infraction à la loi ou à la sécurité des travailleurs.

#### MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE REMÉDIATION

Le plan de mesures correctives (PMC) joue un rôle crucial dans l'atténuation des risques au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Une fois que le rapport d'audit initial est communiqué à J. Sonic, dans lequel des infractions sont relevées, les fournisseurs doivent élaborer et mettre en œuvre un plan de mesures correctives en fonction de la gravité de l'infraction. Le plan de mesures correctives doit décrire de manière exhaustive les mesures que le fournisseur prendra pour aborder tous les problèmes cernés au moment de l'inspection. Il s'agit notamment de fournir un plan écrit détaillé ainsi que des photographies ou des preuves démontrant les mesures planifiées à mettre en œuvre.

Si des infractions majeures sont constatées (y compris le travail forcé ou le travail des enfants), l'installation doit cesser immédiatement la production. Dans les 48 heures suivant la notification de l'infraction majeure, l'installation devra fournir un plan de mesures correctives détaillé spécifique pour remédier aux infractions majeures.

Pour tous les autres niveaux d'infraction, le PMC doit être finalisé et approuvé dans les sept jours suivant la publication du rapport de l'audit, et ce, avant la fin du processus d'audit. Un audit n'est considéré comme terminé que lorsque les gestionnaires de produits de J. Sonic ont approuvé un plan de mesures correctives, garantissant ainsi le respect des normes de J. Sonic et de celles de ses clients. Les auditeurs ultérieurs auront accès au PMC et pourront l'examiner pour vérifier que les problèmes antérieurs ont été effectivement résolus.

Grâce à nos audits complets coordonnés en 2023, aucun cas de travail forcé et/ou de travail des enfants n'a été signalé dans notre chaîne d'approvisionnement, ce qui nous a évité de prendre des mesures correctives. Toutefois, nous reconnaissons que ces risques peuvent se situer plus loin dans notre chaîne d'approvisionnement, dans des usines qui ne sont pas encore couvertes par nos procédures d'audit.

## Renforcement du pouvoir des travailleurs

### SOUTIEN DÉDIÉ

À J. Sonic, le gestionnaire des Opérations de produits veille à ce que toutes les usines fassent l'objet d'un audit en temps opportun et il assure le suivi de leur statut et de leur documentation, tout en facilitant l'examen par l'équipe et les efforts d'amélioration continue.

Les responsabilités spécifiques comprennent:

- **Évaluation** : Examiner l'état actuel des audits afin de déterminer les usines non auditées ou obsolètes.
- **Lancement des audits** : Programmer des audits pour ces usines avec les parties concernées.
- **Documentation et suivi** : Conserver un document centralisé pour suivre les dates et les détails de l'audit.
- **Examen par l'équipe** : Prévoir des réunions avec l'équipe pour discuter de l'état d'avancement de l'audit et des problèmes éventuels.
- **Suivi et amélioration**:
  - Contrôler l'état d'avancement des audits, suivre les retards et renvoyer les problèmes à un niveau supérieur si nécessaire.

- Améliorer en permanence les processus d'audit sur la base des rétroactions et des normes industrielles en veillant à ce que l'usine mette en œuvre le plan de mesures correctives pour toute constatation.

#### REPRÉSENTATION À L'ÉTRANGER POUR L'AUDIT ET LE CONTRÔLE DE QUALITÉ

J. Sonic dispose d'une représentation dédiée basée en Chine. L'équipe est chargée d'examiner les usines potentielles pour s'assurer qu'elles respectent les normes requises pour réussir les divers audits, et d'effectuer un contrôle de la qualité avant l'expédition des produits. Elle visite régulièrement les usines partenaires pour contrôler la production, s'assurer que les normes générales d'audit sont respectées et effectuer un contrôle de la qualité. Bien que l'équipe soit basée en Chine, elle se rend fréquemment sur les sites de production au Vietnam pour effectuer ces mêmes tâches. Si elle n'est pas disponible, J. Sonic fait parfois appel à des sociétés de contrôle de la qualité tierces, comme SGS, pour soutenir ce processus.

#### FORMATION SUR LE CODE DE CONDUITE

En 2023, le gestionnaire des Opérations de produits de J. Sonic a participé à une formation en personne de deux heures sur le code de conduite, élaborée et dispensée par l'un des clients de J. Sonic. Les sujets abordés lors de la formation étaient les suivants :

- Objectifs du code de conduite
- Processus d'audit de la conformité au code de conduite
- Importance d'obtenir des renseignements exacts de la part des fournisseurs
- Évaluation en temps utile des résultats de l'audit
- Mise en œuvre de plans de mesures correctives

Bien que la formation n'ait pas été précisément axée sur le travail forcé et le travail des enfants, ces questions figuraient parmi les problèmes graves évoqués.

#### INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS POUR L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

**Taux d'achèvement des audits :** Pourcentage d'usines qui font l'objet d'un audit dans les délais prévus.

**Exactitude de la documentation :** Exactitude et exhaustivité de la documentation de suivi des audits.

**Collaboration au sein de l'équipe :** Efficacité des réunions d'équipe pour examiner l'état d'avancement des audits et résoudre les problèmes éventuels.

**Amélioration continue :** Nombre d'améliorations de processus mises en œuvre sur la base des rétroactions tirées des audits et des pratiques exemplaires du secteur.